

Soutien et écoute

Avant d'appeler le secrétariat d'un service social, pour être bien orienté, il faut préparer soigneusement sa demande :

- Votre état civil, adresse et composition de la famille
- Les raisons de vos difficultés actuelles : chômage, maladie, surendettement, séparation, problèmes CAF....
- Votre/vos demande(s) : résoudre un problème administratif, faire une demande d'aide financière, être accompagné sur l'ensemble de vos difficultés...

Rencontrer un travailleur social

Les travailleurs sociaux relèvent de plusieurs professions, toutes encadrées par un diplôme d'Etat : assistant de service social, conseillère en économie sociale et familiale ou encore éducateur spécialisé. Si chaque spécialité a sa technicité propre, leurs professionnels exercent de plus en plus des missions similaires.

Les travailleurs sociaux relèvent également de plusieurs institutions : conseil départemental, commune et son CCAS, CAF, CIG, CRAMIF, Service social du personnel en entreprise, bailleurs... A chaque institution, un champ d'intervention particulier :

- **Le Conseil départemental** : le service social départemental des Yvelines est en charge de la PMI (protection maternelle et infantile), de l'ASE (aide sociale à l'enfance), du suivi des bénéficiaires du RSA (revenu de solidarité active). Il intervient par ailleurs pour toutes les situations d'accès aux droits ou encore de difficultés financières liées ou non à une procédure d'expulsion.

Le service social départemental est situé à Versailles, au 50 rue Rémilly.

Numéro unique Allo Solidarités : **01 30 836 836**

Les travailleurs sociaux du département font également des permanences au CCAS, 5 avenue du Capitaine Tarron à Vélizy-Villacoublay.

- **Le CCAS de Vélizy-Villacoublay** : le service social du centre communal d'action sociale est en charge particulièrement de la procédure de domiciliation des personnes n'ayant plus d'adresse fixe pour recevoir leur courrier, des enquêtes liées aux demandes de regroupement familial, des enquêtes liées aux enfants scolarisés à domicile, du suivi des personnes fragiles en cas de forte canicule ou d'intempéries, du suivi des impayés de cantine et de prestations municipales. Les travailleurs sociaux communaux proposent également un accompagnement budgétaire aux personnes sans enfant à charge, pour leur gestion quotidienne ou encore dans le cadre d'une procédure de surendettement ou d'expulsion

Le [CCAS de Vélizy-Villacoublay](#) a mis en place des **permanences sans rendez-vous pour tout public** : information, accès aux droits, aides aux démarches numériques...

- **La CAF** : la Caisse d'allocation familiale des Yvelines développe des mesures d'action sociale en faveur des familles allocataires, tout particulièrement celles qui rencontrent des difficultés financières ou sociales : accompagnement par les chargés d'interventions sociales ; aides financières pour l'appui à des projets familiaux (départs en vacances, naissances multiples, etc.). Prendre contact avec un professionnel de l'action sociale de la CAF au 0810 25 78 10.

Le CCAS de Vélizy-Villacoublay est labellisé Point Accueil CAF.

- **La CRAMIF** : le service social de la caisse de retraite et d'assurance maladie l'Ile-de-France peut vous apporter une aide si vous êtes fragilisé(e) par la maladie ou la perte d'autonomie, vous avez des difficultés pour prendre en charge votre santé, ou encore si vous allez bientôt partir en retraite. Vous pouvez les contacter au 36 46.
- **Le CIG** : le service social du Centre Interdépartemental de gestion intervient auprès des salariés, employés par la ville de Vélizy-Villacoublay, quel que soit leur type de contrat avec la Ville (fonctionnaire, CDI, CDD, vacations).
- **Le service social du personnel en entreprise** : si votre entreprise dispose d'un service social, il est important de les rencontrer en premier lieu pour connaître leurs possibilités d'intervention concernant votre situation.
- **Le service social des bailleurs** : si vous êtes locataires d'un logement social et que vous rencontrez des difficultés dans le paiement de votre loyer, vous pouvez rencontrer le chargé d'intervention sociale de votre bailleur. Il pourra vous accompagner dans la recherche de solutions pour faire face à vos impayés.

Echanger avec la conseillère conjugale et familiale

Lorsqu'un changement bouleverse l'équilibre familial et apporte son lot de questionnements sur soi et sur son entourage, mais aussi en cas de difficultés dans le couple ou la famille, de violence, maltraitance, harcèlement ou problème sexuel... La conseillère conjugale et familiale reçoit aussi bien les couples, que des personnes seules, des familles entières ou des jeunes mineurs, le mardi matin, le jeudi matin et le samedi matin, sur rendez-vous, à l'Espace Edouard Tarron.

D'autres créneaux de RDV peuvent être proposés si besoin.

Vous pouvez prendre rendez-vous au 01 34 58 50 01.

Etre aidé dans ses démarches administratives et juridiques

- Nouvelles voies est une association financée par le CCAS qui met pour vous, gratuitement, des professionnels à votre service dans les domaines suivants : droit de la famille, surendettement, démarches administratives, courriers, passage à la retraite, droit du travail, etc.

Sur demande du CCAS, un professionnel de l'association peut se déplacer à votre domicile pour vous aider.

Les permanences ont lieu le mercredi matin uniquement. Pour prendre rendez-vous, [cliquez ici](#).

- [Les permanences juridiques en mairie](#)

Trouver un soutien psychologique

- **Point Ecoute Jeunes et Accueil Parents (PEJAP)** : des permanences avec un psychologue et des groupes de paroles pour jeunes et parents.
 - Le **CMP Adultes Marivel** : l'équipe pluridisciplinaire du centre médico-psychologique pour adultes (psychiatres, psychologues, cadre infirmier, infirmier(e)s, assistante sociale, secrétaire) propose une offre de soins diversifiée pour adultes et jeunes adultes : consultations et entretiens médicaux, psychothérapies individuelles et en groupe, prise en charge infirmières.
Les jeunes adultes de 16 à 24 ans peuvent également être reçus par une psychologue et une infirmière à l'accueil jeunes adultes du CMP de Versailles
Le CMPA Marivel est situé à Viroflay au 84 bis avenue du Général Leclerc. Pour prendre rendez-vous, appeler le 01 30 24 45 40

J'ai besoin d'aide dans le soin et l'éducation donnés à mes enfants

- Les aides apportées par le [Service prévention de la Ville et le Pejap](#)
- Les aides apportées par le Service jeunesse de la Ville :

Le CMP enfant : le Centre médico-psychologique de Vélizy-Villacoublay reçoit les enfants âgés de 0 à 18 ans ayant des difficultés extrêmement diverses qui peuvent aller de troubles tout à fait bénins à des graves retards de développement et troubles de la personnalité. L'équipe pluridisciplinaire associant psychiatres, psychologues, orthophonistes, psychomotricien, permet une évaluation de la demande des familles et des troubles présentés par l'enfant, ainsi que la mise en place d'un suivi thérapeutique, si cela s'avère nécessaire.

Dans les situations complexes de handicap ou de troubles graves de la personnalité, le CMP est à même de conseiller aux parents des bilans et/ou suivis supplémentaires, et de prendre contact avec les services hospitaliers ou médico-sociaux pouvant assurer les examens.

Contact : 22 bis rue du Général Exelmans, Vélizy-Villacoublay - 01 39 46 30 78

- **La PMI** : les centres de protection maternelle et infantile sont des services du Département gratuits et ouverts à tous. Le médecin et les puéricultrices présentes assurent le suivi de la grossesse et des enfants jusqu'à 6 ans. Lien site de la Ville : petite enfance /Santé des mères et des tout-petits / La Protection Maternelle et Infantile
- **L'Aide sociale à l'enfance** : c'est une des principales missions du Département. L'aide apportée peut aller d'une action de soutien matériel ou éducatif à une action de protection qui nécessite une prise en charge de l'enfant sur un lieu de placement.

lesen Sie mehr

[Voir le guide handicap](#)